

NOTE D'INFORMATION

CERTIFICAT MÉDICAL

**attestant de l'absence de contre-indication à la
pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi
ou du Wanomichi**

FFAAA-2022-26-NDI-COMMEDICALE – PAGE 1/9

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

Établie par la Commission Médicale Nationale de la FFAAA

Chère pratiquante,

Cher pratiquant,

Pour obtenir votre licence fédérale, vous devez être considéré(e) comme physiquement apte à la pratique de votre discipline. Depuis les décrets 2016-1157 du 24 août 2016, 2016-1387 du 12 octobre 2016 et 2021-564 du 7 mai 2021, les modalités sont les suivantes :

Adultes : Pour une première demande de licence, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique est exigé. Vous devez donc aller consulter votre médecin, à qui nous vous proposons de présenter le document suivant pour faciliter son évaluation.

Ce certificat médical peut ne concerner qu'une discipline ou porter plusieurs disciplines, à votre choix.

Pour un renouvellement de licence (qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité avec la précédente et dans la même fédération sportive), le certificat médical est exigé tous les 3 ans. Entre chaque renouvellement triennal, vous devez remplir un questionnaire de santé. Vous devrez attester auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, vous devrez fournir un nouveau certificat médical.

Si vous envisagez de passer un grade ou un diplôme d'enseignement cette année, vous aurez besoin d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition. Les délais entre le certificat médical et l'épreuve sont précisés dans les textes règlementaires pour chaque épreuve.

Pour les enseignant(e)s exerçant contre rémunération, le formulaire CERFA de Déclaration d'éducateur sportif demande que soit fourni un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique de la discipline, datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier, lors de la première demande et lors de chaque renouvellement (tous les cinq ans). Les enseignant(e)s qui exercent à titre bénévole ne sont pas concerné(e)s.

Mineurs : Que ce soit pour l'obtention ou le renouvellement de votre licence ou pour l'inscription à un passage de grade, vous devez répondre à un questionnaire de santé (avec l'aide de vos parents si besoin). **En cas de réponse oui à l'une des questions**, vous devrez fournir un certificat médical, mentionnant l'absence de contre-indication

- à la pratique loisir pour l'obtention ou le renouvellement de votre licence
- à la pratique en compétition si vous envisagez un passage de grade.

Cette procédure entre en vigueur au 1er juillet 2021.

Bien cordialement.

Docteur Florence GALTIER, Médecin fédéral.

11, rue Jules Vallès 75011 Paris
Tél. 01 43 48 22 22 - Fax. 01 43 48 87 91
WWW.AI-KIDO.COM.FR
FFAAA@AI-KIDO.COM.FR

NB : En cas de changement de club, nous vous conseillons de récupérer votre certificat médical pour le transmettre à votre nouveau club.

NOTE D'INFORMATION

Informations utiles à la délivrance du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi ou du Wanomichi

FFAAA-2022-26-NDI-COMMEDICALE – PAGE 2/9

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

Cher Confrère,

Vous allez signer un certificat d'aptitude à la pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi ou Wanomichi.

Ce sont des arts martiaux où le pratiquant est amené à **travailler à genoux**, à **chuter** (en avant et en arrière), à initier ou recevoir des **saisies, des mouvements de frappes (sans impact porté) et des clés articulaires**, à **utiliser des armes en bois ou en métal, non-aiguës**.

Ces arts martiaux n'apparaissent pas dans la classification des sports issue de la conférence de Bethesda de 2005 [J H. Mitchell ; J Am Coll Cardiol. 2005 ;45(8) :1364-1367].

Une étude, réalisée dans un club d'aïkido en 2017, a permis de classer l'aïkido en **dynamique forte** (la composante statique n'a pas été évaluée).

Nous vous communiquons une liste des contraintes et des risques appareil par appareil, de façon à vous permettre d'évaluer l'existence de contre-indications temporaires ou définitives à la pratique.

Il n'existe pas à proprement parler de compétition dans ces disciplines, mais les situations amenant à la délivrance d'un titre (passage de grade ou épreuves techniques des diplômes d'enseignement) peuvent être considérées comme des équivalents de compétition en raison des contraintes physiologiques plus importantes avec souvent volonté de se « dépasser ». Dans ces situations, un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition est requis.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles pour la délivrance du certificat.

Veuillez recevoir, cher Confrère, nos salutations confraternelles.

Docteur Florence GALTIER, Médecin fédéral.

Medecin.federal@aikido.com.fr

NOTE D'INFORMATION

Informations utiles à la délivrance du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi ou du Wanomichi

FFAAA-2022-26-NDI-COMMEDICALE – PAGE 3/9

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

La pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo et du Kinomichi impose les contraintes et les risques suivants :

Cardiologie – pneumologie : possibilité d'adaptation cardio-respiratoire à un effort habituellement classé en dynamique modérée, statique modérée

Neuropsychiatrie : possibilité de pratiquer en groupe, de respecter des consignes, et d'accepter le contact physique

Appareil locomoteur : possibilité de chuter, de subir des clés articulaires, de travailler à genoux

Métabolisme : possibilité de maintenir l'équilibre hydro-sodé et glycémique

Hématologie, ophtalmologie : risque lié aux chutes

Gynécologie : la grossesse impose un aménagement de la pratique

De plus, les **lésions ulcérées ou à risque infectieux**, les **maladies contagieuses** peuvent entraîner un risque pour les autres pratiquant-e-s.

Lors des équivalents de compétition (passages de grades et épreuves techniques des diplômes d'enseignement), les pratiquant-e-s doivent pouvoir subir une augmentation de l'engagement, de l'intensité physique et de la charge émotionnelle.

CERTIFICAT MÉDICAL

attestant de l'absence de contre-indication à la
pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi
ou du Wanomichi

FFAAA-2022-26-NDI-COMMEDICALE – PAGE 4/9

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

Je soussigné-e Dr.

Certifie avoir examiné ce jour, M/Mme

Né-e le _____

et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique :

- ☐ de l'Aïkido
- ☐ de l'Aïkibudo
- ☐ du Kinomichi
- ☐ du Wanomichi

Nombre de cases cochées : ____

Fait à _____

Le _____

Cachet et signature du médecin :

CERTIFICAT MÉDICAL

attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de
l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi ou du Wanomichi
pour les passages de grades et les épreuves techniques des
diplômes d'enseignement

FFAAA-2022-26-NDI-COMMEDICALE – PAGE 5/9

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

Je soussigné-e Dr.

Certifie avoir examiné ce jour, M/Mme

Né-e le _____

et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique en compétition* :

- ☐ de l'Aïkido
- ☐ de l'Aïkibudo
- ☐ du Kinomichi
- ☐ du Wanomichi

Nombre de cases cochées : ____

Fait à _____

Le _____

Cachet et signature du médecin :

** Il n'existe pas à proprement parler de compétition dans ces disciplines, mais les situations amenant à la délivrance d'un titre (passage de grade ou épreuves techniques des diplômes d'enseignement) peuvent être considérées comme des équivalents de compétition en raison des contraintes physiologiques plus importantes, avec souvent la volonté de se « dépasser ».*

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
10) Si vous avez plus de 50 ans, présentez-vous un facteur de risque cardiovasculaire ? (diabète, hypertension, cholestérol, tabagisme, obésité, antécédents familiaux)		
<i>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du/ de la licencié-e.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir : attestez simplement, selon les modalités prévues par la Fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à l'une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir : consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire de santé est confidentiel.

Vous devez uniquement transmettre à votre club une attestation (cf. modèle sur la page suivante), selon laquelle vous avez répondu par la négative à l'ensemble des questions, mais pas le questionnaire-même.



SAISON 2026/2027

FICHE D'INSCRIPTION
ADULTES

Dossier à retourner COMPLET avec le règlement avant le **18 Octobre 2026**

NOM/Prénom										
Dat de Naissance	<table><tr><td></td><td>Homme</td></tr><tr><td></td><td>Femme</td></tr></table>		Homme		Femme	<table><tr><td></td></tr><tr><td></td></tr></table>			Nouvel Adhérent <table><tr><td></td></tr></table>	
	Homme									
	Femme									
Adresse										
Code Postal	<table><tr><td></td></tr></table>		Ville	<table><tr><td></td></tr></table>						
E-mail	<table><tr><td></td></tr></table>		N° de tél.	<table><tr><td></td></tr></table>						

COTISATIONS

ADULTES	220 € (Composé de 45 € de licence fédérale + 175 € cotisation club)
ETUDIANTS - DEMANDEURS D'EMPLOI	150 € (Composé de 45 € de licence fédérale + 105 € cotisation club)
AÏKI SANTE BIEN ÊTRE	150 € (Composé de 30 € de licence fédérale + 120 € cotisation club)

PAIEMENT

Possibilité de régler en 3 échéances par chèque, virement (RIB sur demande) et espèces

Chèque 1	N°	A encaisser le
Chèque 2	N°	A encaisser le
Chèque 3	N°	A encaisser le

LES "PASS"

PASS'SENIOR (+ 65 Ans)	N°
Pass'Sport	N°
Pass'Région	N°

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM - prénom			
Téléphone	<table><tr><td></td></tr></table>		

Fait à Le Signature

OBLIGATIONS

J'autorise l'affichage de ma photo sur le trombinoscope du site internet du club :

Oui

☐

Non

☐

Le certificat médical précédent date de moins de 2 ans, je communique une attestation de santé

Je certifie que les informations sont justes et avoir pris connaissance des règlements pour cette saison
par ma signature

J'atteste avoir pris connaissance des dispositions du contrat d'engagement républicain et m'engage à en
respecter les règles qu'il importe à chaque membre de l'association



Fait à

Le

Signature

Autorisation préalable pour la publication de photographies (de personnes ou de votre enfant) sur le site : <https://aikido-no-ryu.fr> ainsi que sur tout autre support (média, affichage ou tableau du club...)

Nous envisageons de diffuser sur notre site internet des photographies des différentes activités de AÏKIDO NO RYU. Il se peut q

Compte tenu des caractéristiques du réseau internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voir l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers nous vous informons que cette diffusion ne saurait se faire sans votre autorisation préalable.

Nous vous rappelons, à cet effet, que, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à "l'informatique, aux fichiers et aux libertés", **vous disposez d'un droit d'accès, de modifications et de suppression des données personnelles vous concernant** (votre photographie ou celle de votre enfant). **Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en vous adressant auprès de Patrice CHAMPALOUX, Président d'AÏKIDO NO RYU à l'adresse suivante : club@aikido-no-ryu.fr**

Nous envisageons également de diffuser des photographies prises lors des différentes activités du club sur le panneau d'affichage du club ainsi qu'éventuellement au travers des médias et sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Bien évidemment, nous vous informons que la photographie ne sera ni vendue, ni utilisée à d'autres usages.

Conformément à l'article 9 du Code Civil, toute personne a droit à la protection de leur image et peut ainsi s'opposer à la diffusion et à l'utilisation d son image, le libre accès aux données photographiques qui vous concernent est garanti. Vous pouvez donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie si vous jugez utile.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir compléter le formulaire au dos de cette page.

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné :

NOM - Prénom :

☐
☐

Autorise

N'autorise pas la publication de les photographies present à l'occasion des activités du

club : AÏKIDO NO RYU

Sur le site internet <https://aikido-no-ryu.fr>

Sur le panneau d'affichage du club ainsi qu'éventuellement
au travers des médias eet sur tous supports y compris les
documents promotionnels et/ou publicitaires.

Je reconnais avoir été informé des modalités pour exercer mon droit d'accès,
de modifications et de suppressions concernant cette publication.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :



DEMANDE DE LICENCE

FÉDÉRALE 逸 A remettre au club

TARIF LICENCE

- ☐ 45 € : adultes
- ☐ 30 € : enfants et jeunes (moins de 18 ans au 01/09/26)
- ☐ 30 € : étudiants (moins de 26 ans au 01/09/26) **sur présentation d'un certificat de scolarité en cours de validité**

- ☐ 30 € : pratiquants résidant à l'étranger
- ☐ 30 € : sport santé **dans club référencé**
- ☐ 30 € : administratif (non-pratiquant)

LICENCE

- ☐ Première licence ☐ Renouvellement de licence FFAAA

N° de licence : _____

CLUB

Nom du club :

_____ AÏKIDO NO RYU _____

Numéro de club :

_____ 11030652 _____

INFORMATIONS PERSONNELLES

Date de naissance* : ____/____/____ Sexe* : ☐ masculin ☐ féminin

Nom* : _____ Prénom* : _____

Adresse* : _____

Code Postal* : ____/____/____ Ville* : _____ Tél. : _____

____/____/____/____/____/____ E-mail : _____@_____

CERTIFICAT MÉDICAL d'absence de contre-indication à la pratique du sport (Cocher la case qui vous concerne)

- ☐ **Certificat médical** fourni au club pour les majeurs uniquement.
- ☐ **Attestation** à fournir au club, **suite à la réponse** par la négative à toutes les questions **de l'auto-questionnaire santé**.
- ☐ **Licence administrative** (pas de pratique des disciplines fédérales) – **sans certificat médical**.

*** Pour les mineurs plus de certificat médical, remplir obligatoirement le questionnaire de santé par le représentant-e légal-e**

ASSURANCE - OPTIONS DE GARANTIE (Voir tableau des garanties au verso) *

Le/La licencié-e déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance obligatoires et facultatives qui lui sont proposées.

La souscription des **options d'assurance** est soumise à des **limites d'âge** : le/la bénéficiaire doit avoir au moins 16 ans à la date de l'événement assuré (accident) ; pour les bénéficiaires âgé-e-s de 70 ans ou plus à la date de l'événement assuré, le montant du capital prévu en cas d'invalidité permanente ou de décès est limité aux garanties de base (cf. tableau au verso).

- ☐ Option 1 : soit 11 € ☐ Option 2 : soit 15 € ☐ Le/La licencié-e déclare refuser les options.

Le formulaire de souscription est à télécharger dans « mon espace FFAAA – onglet Licence » puis à retourner signé avec le chèque à l'ordre de la FFAAA: FFAAA, 11 rue Jules Vallès, 75011 Paris.

Date et signature du licencié-e ou de son représentant légal pour les mineur-e-s* :

À REMPLIR PAR LE/LA LICENCIÉ-E

* ☐ Je reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances ci-dessous proposées avec la licence.

* ☐ Je reconnais avoir pris connaissance du paragraphe relatif à la protection des données personnelles figurant au dos de ce formulaire.

* ☐ **Je vais avoir un rôle d'encadrant, de bénévole, d'administrateur ou d'enseignant cette saison.** La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L.212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, j'accepte que les éléments constitutifs de mon identité figurant sur la présente demande soient transmis par la Fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au

sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. J'ai compris l'objet de ce contrôle.

* Champs obligatoires



réinventons / notre métier

La FFAAA attire l'attention du licencié sur les risques d'accidents corporels que peut occasionner la pratique de son sport
La FFAAA conseille au licencié la souscription des garanties complémentaires ci-dessous proposées par AXA
Les garanties ci-dessous s'entendent par sinistre et par assuré et l'engagement de l'assureur ne peut excéder la somme de 1.525.000 € pour l'ensemble des dommages consécutifs à un même événement quel que soit le nombre des victimes

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISE
Décès	Garantie de base : 7 500 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 45 000 €	Néant
Invalidité Permanente inférieure à 60%	Garantie de base : 20 000 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 50.000 €	Néant
Invalidité Permanente supérieure ou égale à 60%	Garantie de base : 30 000 € Option 1 : 50 000 € Option 2 : 70.000 €	Néant
Incapacité Temporaire ou Indemnités Journalières (IJ) (Pendant 180 jours maximum)	Option 1 : 25 € / jour Option 2 : 45 € / jour	4 jours
Traitement médical (prise en charge hospitalière) Sous déduction du régime de base et de la complémentaire éventuelle	20.000 €	Néant
Frais et soins de prothèses Dentaires et orthodontiques Audits, Orthopédiques	600 €	Néant
Frais d'optique (monture et verres ou lentilles)	600 €	Néant
Frais de transport	450 €	Néant
Frais de rapatriement	2.000 €	Néant
Aide pédagogique à domicile Par jour scolaire d'absence à partir du 31^{er} jour continu d'absence	50 € Avec maximum de 2000 €	30 jours

AGENCE NERESTAN - 6 Cours Gaudou 31130 Quint-Fonsegrives - 05 61 200 500 - Jean-Philippe NERESTAN N°Orias 07013491 Laurette NERESTAN N°Orias 07008987

L'Assistance à l'étranger : la garantie intervient après appel au 01.55.92.27.67 en précisant FFAAA et le numéro de police 5005058.
La part individuelle accident du contrat d'assurance (0,78 €) de la Fédération n'est pas obligatoire. En cas de refus, tout-e licencié-e devra justifier d'une couverture auprès de la compagnie de son choix.

L'attention des adhérent-e-s est attirée sur le fait que les garanties, offertes par le contrat d'assurance de groupe souscrit par la FFAAA en cas d'accident corporel, revêtent un caractère forfaitaire et limité, même dans l'option la plus étendue, et non un caractère indemnitaire ; les adhérent-e-s qui souhaitent bénéficier d'une garantie intégrale de leurs dommages sont invité-e-s à souscrire une assurance personnelle couvrant les accidents survenant au cours de la pratique sportive.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles transmises par ce formulaire seront transmises à la FFAAA par le club et feront l'objet d'un traitement fondé sur les intérêts légitimes poursuivis par la Fédération, ayant pour finalité : la gestion de ses licences, des grades et formations continues et diplômantes, la gestion des assurances et options, l'établissement de statistiques, la communication envers ses licencié-e-s. Ces informations issues d'une source tierce sont nécessaires au bon fonctionnement fédéral.

Les réponses aux questions suivies d'un astérisque sont obligatoires, l'absence de réponse est susceptible de compromettre le bon suivi de votre dossier d'inscription.

Ces informations sont à destination exclusive des services de communication, de formation, de gestion des licences, de statistiques, de gestion des grades (UFA), de gestion de l'assureur AXA et des services publics dans le cadre de demandes de subventions.

Elles seront conservées pendant 11 ans après la dernière prise de licence conformément aux obligations légales en vigueur.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également disposer de droits complémentaires prévus par la législation nationale, tels que la définition de directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits RGPD, merci de vous adresser par courrier à : FFAAA, Référent Informatique et Liberté, 11, rue Jules Vallès, 75011 Paris ou par mail à ffaaa@aikido.com.fr. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous avez de plus la possibilité d'adresser une plainte auprès de la CNIL si votre demande de droit n'est pas effective dans un délai d'un mois.